

**SEANCE DU LUNDI 6 JUIN 2016****COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le six juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 2 juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gérard BEGUIER, Alain BERNARD, Serge BLAISON, Jany BOUVARD, Muriel CHARBONNIER, Pascale CHERBONNIER, Sophie DUBOIS, René GALEA, Fanny HERMANGE, Michel JEZY, Valérie JOLIVEL, Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT, Charles POULAIN, Chantal ROBERT.

Absente excusée : Madame Monica VISINONI qui a donné pouvoir à Valérie JOLIVEL.

Charles POULAIN est nommé secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain BERNARD.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal ainsi que l'ensemble du personnel pour la gestion de la semaine passée avec les pluies torrentielles et la montée du Cher.

Quelques habitations ont été inondées. Deux dossiers de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle ont été déposés auprès de la Préfecture de Tours. Le premier au titre des pluies diluviennes des 29/30/31 mai et jours suivants, le deuxième au titre de la montée du Cher à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

Nous attendons que le Cher se retire afin de constater les dégâts subis.

Nous espérons que tout reviendra dans l'ordre rapidement.

Monsieur le Maire charge René GALEA d'établir un état des lieux de la voirie et cours d'eau de la commune, suite aux pluies, afin d'évaluer les travaux de remise en état.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal a été avancé d'une semaine pour des raisons de délais administratifs à propos des travaux projetés en juillet, pour l'accessibilité de la mairie et l'école.

**1. Compte rendu du Conseil Municipal du 11 mai 2016 :**

Fanny HERMANGE demande la signification du sigle FDSR en page 4 : Fonds Départemental de Solidarité Rurale. (Soutien aux communes de moins de 2 000 habitants)

**2. Compte rendu de la commission d'Urbanisme du 25 mai 2016 :**

Fanny HERMANGE indique :

**CERTIFICATS D'URBANISME**

N° d'Enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature du CU	Avis
CU 037 079 16 D 00026	Mesvres	A	a	Favorable sous réserve ABF
CU 037 079 16 D 00027	Rue du Pont	Ub	b	Favorable sous réserve de l'avis de la CCBVC
CU 037 079 16 D 00028	6 Rue du Coteau	N et Ubr	a	Favorable limite de bruit
CU 037 079 16 D 00029	5 rue de l'Eglise	Ua	a	Favorable limite de bruit +ABF
CU 037 079 16 D 00030	7 rue d'Orget	Uc	a	Favorable emplacement réservé n° 1
CU 037 079 16 D 00031	37, rue Nationale	Ubi et Ni	a	Favorable limite de bruit
CU 037 079 16 D 00032	14, rue de la Fosse Triomphe	Uc	a	Favorable

## DECLARATIONS PREALABLES

N° d'Enregistrement	Adresse	Zone	Objet	Avis
037 079 16 D0014	3 bis vallée de Thoré	Uc	Rénovation abri de jardin	Favorable
037 079 16 D0015	64 rue des Hauts de Vaux	Ubr+Ub	Extension en parpaings	Favorable
037 079 16 D0016	10 bis rue de St Georges	Uc +Ni	Appenti de 29 m <sup>2</sup>	Favorable
037 079 16 D0017	28 bis Vallée de Mesvres	Uc	Remise en état du mur existant et prolongement	Favorable sous réserve de l'intégration des remarques ABF
037 079 16 D0018	23 rue de Beauregard	Uc et N	Piscine	Favorable
037 079 16 D0019	le Petit Bois	Nh	Panneaux photovoltaïques	Favorable
037 079 16 D0020	Le Bournais	A	Implantation d'un pylône de 30 m	Favorable
037 079 16 D0021	23 rue de la Tonnelle	Uc	Véranda	Favorable

## PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'Enregistrement	Adresse	Zone	Nature des Travaux	Avis
037 079 16 D0014	18 rue des Pentès	Uc	Transformation d'une grange en habitation	Favorable
037 079 16 D0015	20 rue des Chevreuils	N	Hangar de stockage de matériel agricole	Favorable

## DPU

N° d'Enregistrement	Adresse	Zone	Avis
14/2016	6 rue du Coteau	N et Ubr	Droit non requis
15/2016	17 rue Nationale et le bourg	Ua	Droit non requis
16/2016	5 rue de l'Eglise	Ua	Droit non requis
17/2016	19 rue de la Fosse Triomphe	Ub	Droit non requis
18/2016	7 rue d'Orget	Uc	Droit non requis
19/2016	Thoré	Ub et N	Droit non requis
20/2016	Thoré	Uc	Droit non requis

### 3. Compte rendu de la commission de Bâtiments du 2 juin 2016 :

#### ➤ 2016-044 Attribution appel d'offres accessibilité Mairie-Ecole :

Suite à l'appel d'offres pour les travaux d'accessibilité Mairie-Ecole acceptés par délibération 2015-091 et 2015-092 du 14 décembre 2015, et l'attribution de la majeure partie des lots, lors du Conseil Municipal du 11 mai 2016 par délibération 2016-039, l'Adjoint responsable donne lecture de l'analyse du maître

d'œuvre : Cabinet d'architectes MAES désigné par délibération 2015-058 du 6 octobre 2015 pour les trois lots non acceptés, lors de ce dernier Conseil Municipal : les lots 5 Menuiserie métallique, 7 Menuiserie bois, 9 Carrelage faïence.

Les trois entreprises proposées à être retenues sont :

- Lot 5 menuiserie métallique : Entreprise VACHER  
Tranche ferme 27 233.21 € HT  
Option gardes corps façade nord 17 940.39€ HT  
Option gardes corps entrée maternelle 4 865.19€ HT
- Lot 7 menuiserie bois : Entreprise BOUVARD  
Tranche ferme 14 286.18€ HT
- Lot 9 carrelage-faïence : Entreprise REGNIER  
Tranche ferme 13 815.14€ HT

D'autre part, l'Adjoint indique que la commission des Bâtiments ne souhaite pas retenir la tranche conditionnelle 1 : « Construction de la bibliothèque cour nord » pour un total de 62 645.72 € HT pour des raisons esthétiques, Bâtiments de France, et budgétaires.

L'aménagement de la bibliothèque est prévu sous le préau actuel. La tranche ferme des différents lots comprend ces travaux.

L'option brise soleil pour 12 919.44€ HT sur le lot 5 n'est pas retenue par la commission des Bâtiments.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal approuve par 15 voix et 1 abstention (Jany Bouvard) l'attribution des différents lots ci-dessus exposés, tranche ferme, et options.

Le Conseil Municipal confirme ne pas retenir la tranche conditionnelle n° 1 pour 62.645.72 € HT.

Le Conseil Municipal confirme ne pas retenir l'option brise soleil pour 12 919.44€ HT.

Le Conseil Municipal s'assure que des crédits votés au budget primitif et crédits en décision modificative numéro 1 à suivre en opération 246, nature 2313 sont suffisants.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout contrat, ou documents annexes relatifs aux lots de marché ci-dessus attribués pour l'accessibilité de la Mairie-Ecole.

Les travaux d'accessibilité de l'école doivent commencer en juillet 2016, lors des vacances scolaires. Le nouveau préau serait fini pour septembre 2016.

La continuité des travaux est prévue à chaque vacance scolaire, jusqu'en février 2017.

Les réunions de chantier auront lieu chaque lundi à 14h30.

L'Adjoint indique que la société DIAG-HABITAT doit repasser dans la cour de l'école sud pour effectuer trois prélèvements supplémentaires.

La commission propose de poser un film de rejet de chaleur au restaurant scolaire et dans la salle de classe maternelle « **La fosse aux loups** » sur présentation de devis à hauteur de 1 742€ HT. Le Conseil Municipal donne son accord.

➤ **2016-045 Avenant numéro 1, maîtrise d'œuvre accessibilité mairie école :**

L'Adjoint indique que la délibération 2015-058 du 6 octobre 2015, a approuvé les honoraires sur une estimation à la consultation :  $180\,000\text{€} \times 8.90\% = 16\,020\text{€ HT}$

Le maître d'œuvre Cabinet d'architectes MAES, suite aux différents choix approuvés, propose un avenant n°1, complément estimatif APD Avant Projet Définitif:  $140\,000\text{€} \times 8.90\% = 12\,460\text{€ HT}$   
Soit un total HT de 28 480€ et 34 176€ TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant numéro 1 du maître d'œuvre Cabinet d'architectes MAES tel que décrit ci-dessus.

Le Conseil Municipal s'assure que des crédits votés au budget primitif et crédits en décision modificative numéro 1 à suivre en opération 246, nature 2313 sont suffisants.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout contrat ou documents annexes relatifs à l'avenant numéro 1 du cabinet d'architectes MAES.

➤ **2016-046 Agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap):**

L'Adjoint indique que suite au diagnostic de la société SOCOTEC, la commission des Bâtiments s'est réunie en groupe de travail, pour analyser tous les écarts issus de cette étude. Le chiffrage semble à priori surestimé.

Les travaux d'accessibilité doivent se planifier sur deux périodes de trois années, soit 2016 à 2018 et 2019 à 2021. Des dérogations peuvent être demandées, mais justifiées. Si le Préfet les refuse, il faudra représenter un nouvel AD'AP.

La commission propose :

- 2016 : rampe PMR avec garde corps, cheminement cimetière
- enrobé et place pour les handicapés à l'entrée du chai (salle des associations)
- 2017 : travaux mairie, école, salle J.Villeret, restaurant scolaire, église, wc publics, chai
- 2019 : salle J.Villeret, camping
- 2021 : chai, camping
- Demandes de dérogation pour cheminement PMR de l'aire de jeux de l'école primaire et maternelle, supprimer le sanitaire PMR des wc publics, en attente d'une autre solution, accessibilité au 1<sup>er</sup> étage de la salle des associations (danse), cheminement au camping pour l'accès à la balançoire, stade et tennis.

La délibération est à prendre en Conseil Municipal afin de transmettre cette proposition à la SOCOTEC. La préparation du document AD'AP sera à envoyer en Préfecture au plus tard au 13 juillet 2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'agenda d'accessibilité programmé proposé par la commission des Bâtiments et autorise Monsieur le Maire à transmettre les documents nécessaires à la société SOCOTEC et à Monsieur le Préfet.

➤ **2016-047 Décision modificative numéro 1 :**

Jany BOUVARD annonce que suite aux décisions de travaux pour l'accessibilité Mairie-Ecole et continuité de l'opération du bassin d'Orget, il convient de modifier le budget primitif 2016 par voie de décision modificative numéro1 selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
Libellé	Imputation	Dépenses	Recettes
Dépenses imprévues	O22	- 12 336.00	
Virement du fonctionnement à l'Investissement	O23	12 336.00	
<b>Total Fonctionnement</b>		-	-
INVESTISSEMENT			
Libellé	Imputation	Dépenses	Recettes
Virement du fonctionnement à l'Investissement	O21		12 336.00
Subvention DETR	1321		43 664.00
Emprunt	16411		90 000.00
OPE 189 BASSIN D ORGET	2313	12 000.00	
OPE 246 Accessibilité Mairie Ecole	2313	134 000.00	
<b>Total Investissement</b>		<b>146 000.00</b>	<b>146 000.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>146 000.00</b>	<b>146 000.00</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative numéro 1 présentée ci-dessus.

Muriel CHARBONNIER demande pourquoi ne pas récupérer le Fonds de Compensation de TVA selon les réalisations faites en année N-1 ? Jany BOUVARD laisse la parole à Corinne BOUTIN (secrétaire générale de la Mairie) :

Le FCTVA récupérable d'après les réalisations « année N-1 » a fait l'objet de présentation de dossiers au cours de l'année 2009 ou 2010, décision prise à l'époque afin de contribuer à relancer l'économie. Pour y prétendre, il fallait avoir réalisé sur les trois dernières années une moyenne de dépenses d'investissement relative à un seuil donné. Civray-de Touraine ne devait pas répondre à l'époque aux critères exigés. Par conséquent la récupération du FCTVA s'effectue toujours pour Civray-de Touraine d'après les réalisations « année N-2 ».

Le bureau de finances locales de Tours confirme ne pas avoir reçu de nouvelles directives pour le mode de récupération du FCTVA.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est également avancé au 4 juillet, à nouveau pour des raisons de délais administratifs à propos des travaux projetés en juillet, pour l'accessibilité de la mairie et de l'école.

Monsieur le Maire rappelle qu'un état des lieux de voirie et de cours d'eau, suite aux inondations doit être fait.

René GALEA rappelle qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle.

Monsieur le Maire annonce qu'un agent des services techniques est en congé maladie jusqu'au 10 juillet.

Un recrutement d'un contrat à durée déterminée est en cours.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs périscolaires doivent être étudiés au prochain Conseil Municipal.

Charles POULAIN s'interroge sur l'état des terrains inondés pour la confirmation des festivités prévues en juin. Michel JEZY sera en réunion à la Communauté de Commune Bléré-Val de Cher pour les spectacles proposés. Cette interrogation sera relayée.

Claire OLLIVIER indique que la réunion du 1<sup>er</sup> juin avec Monsieur BARRETO du CDG37 pour l'établissement du Document Unique a défini les différentes réunions à venir avec les services de la Mairie.

René GALEA indique son déplacement sur Vierzon pour une réunion organisée par le SAGE à propos de la loi GEMAPI.

Charles POULAIN demande une actualisation du Plan Communal de Sauvegarde.

Valérie JOLIVEL demande si une commission scolaire est prévue avec l'école de Chenonceaux dans le cadre du RPI ?

Charles POULAIN répond qu'il va s'en occuper.

La séance est levée à 21h50.

Rappel des délibérations prises :

06/06/2016	044	Attribution appel d'offres Mairie Ecole
	045	Avenant numéro 1 Maîtrise d'œuvre accessibilité Mairie Ecole.
	046	Agenda d'accessibilité programmé.
	047	Décision modificative numéro 1